

DOSSIER DE PRESSE

CNR santé dans le
Var : 1 an après.



«Le Conseil national de la refondation (CNR) est une nouvelle méthode partenariale lancée en septembre 2022 par le Président de la République pour bâtir des consensus sur une lecture commune de la situation du pays et des solutions concrètes autour de sujets essentiels pour le quotidien de nos concitoyens et l'avenir de la France.»

Lundi 3 octobre 2022, le Ministre de la Santé et de la Prévention, a lancé le volet thématique « Santé » du Conseil national de la refondation pour répondre au défi de l'accès aux soins.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce lancement s'est concrétisé dès le 4 novembre avec la première concertation territoriale à Marseille réunissant élus, professionnels de santé et citoyens, en présence du Ministre de la Santé et de la Prévention. Les préfetures, l'Assurance maladie et la MSA ont largement contribué à la réussite de ces événements qui ont réuni près de 700 participants dans notre région.

25 réunions de concertation se sont ainsi tenues en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

41 projets ont émergé de ces débats.

Plus d'un an après le lancement du CNR, au 8 novembre 2023, le premier bilan comptabilise 14 projets réalisés dont certains s'étaleront sur plusieurs années, et 27 projets en cours de déploiement. Plus de 2,9 millions d'euros ont été engagés par l'ARS Paca en 2023 pour accompagner ces projets.

Le Conseil régional a salué cette démarche CNR et s'est engagé à la soutenir en proposant son appui pour déployer certains de ces projets.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION
ALPES-CÔTE D'AZUR
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION
SANTÉ

Dans le Var, 3 réunions se sont tenues pour trouver des solutions et relever de manière urgente quatre grands défis identifiés :

1. l'accès des citoyens à un médecin traitant ou une équipe traitante ;
2. l'accès à une réponse d'urgence accessible ;
3. la mobilisation des leviers locaux d'attractivité pour les métiers de la santé ;
4. l'intégration de la prévention dans le quotidien de tous les français.

Ces discussions ont permis de faire émerger 7 projets concrets qui ont été soutenus par l'ARS en 2023.

Structurer un modèle d'exercice mixte libéral/salarié et médecins/infirmiers adossé à un service d'urgence pour proposer des soins non programmés en journée

Un centre de soins non programmés reposant sur un mode d'exercice mixte, libéral/salarié et médecins/IDE ainsi que sur une collaboration entre la médecine de ville et l'hôpital a été ouvert à l'hôpital de St Tropez du 1er juin au 30 septembre 2023. Il a permis de répondre à la demande de soins en période estivale du fait de l'affluence touristique et d'éviter des passages aux urgences pour des patients ne nécessitant pas un recours à un service d'urgences hospitalier. Cette démarche sera poursuivie en 2024.

PROJET RÉALISÉ

Développer un modèle pour fluidifier l'aval des services d'urgence par le partenariat ville/hôpital.

Une expérimentation de réorientation vers la médecine de ville des patients se présentant aux urgences et ne nécessitant pas un plateau technique hospitalier a été mise en place via le service d'accès aux soins du Var depuis juin 2023. Ces patients sont ainsi, après évaluation par l'infirmière d'accueil et le médecin urgentiste hospitalier, orientés vers une consultation de médecine générale auprès d'un médecin généraliste volontaire pour participer au dispositif et disponible dans les 48 h.

PROJET RÉALISÉ

Développer un partenariat ville/hôpital de parcours de prévention secondaire et de soins du cancer du poumon.

A partir de novembre 2023, les hôpitaux de l'HIA et du CHITS, les 5 CPTS du secteur littoral Var Ouest, les radiologues et pneumologues libéraux et le département de recherche clinique du GHT mettent en place un programme de dépistage du cancer du poumon. Les patients de 55 à 74 ans fumeurs ou ayant arrêté dans les 15 dernières années seront identifiés par les professionnels libéraux des CPTS et bénéficieront d'un dépistage et d'une orientation si nécessaire vers une filière de soins adaptée.

PROJET RÉALISÉ

Toulon : renforcer les parcours de soins maladies chroniques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Sur 7 quartiers politiques de la ville de Toulon et de La Seyne, la clinique Malartic et les 2 communautés professionnelles territoriales de santé du secteur vont expérimenter un programme de délivrance de soins dits de «support» (prise en charge diététique et nutritionnelle, prise en charge de la douleur, prise en charge psychologique, activité physique adaptée, conseils d'hygiène de vie, etc.) à des patients atteints de maladies chroniques (maladies inflammatoires, diabète, maladies neurodégénératives, etc.).

PROJET RÉALISÉ

Draguignan : promouvoir et articuler sur un territoire la prévention et le soin du diabète.

Le CH et la CPTS de la Dracénie proposent de piloter la mise en place de parcours de prévention et de soins du diabète, en collaboration avec les partenaires pour renforcer la prévention primaire, le dépistage et l'orientation, la prise en soins et l'accompagnement et la prévention des complications du diabète. Cette action sera lancée en 2024.

EN COURS

Haut-Var : déployer des unités mobiles de télémédecine activables par la régulation du service d'accès aux soins.

Unités mobiles composée d'un professionnel médical qui réalise la téléconsultation et d'une équipe dédiée, véhiculée et équipée de dispositifs médicaux connectés afin de se rendre auprès du patient pour l'assister lors de la téléconsultation.

EN COURS

Var-Est : développer une offre de transports sanitaires dans les zones en tension.

L'objectif est, avec l'aide des acteurs du territoire, d'identifier les besoins, de cartographier l'offre et d'engager des actions concrètes pour améliorer les situations de tension.

EN COURS

Et maintenant ?

Le Conseil national de la refondation en santé va se poursuivre dans notre région. L'ARS Paca continuera de soutenir le déploiement des projets annoncés en première phase et organisera, dans les six départements, de nouvelles réunions de concertations, avec l'appui des conseils territoriaux de santé.

Qu'est-ce qu'un conseil territorial de santé ?

Le conseil territorial de santé est une instance départementale de démocratie sanitaire qui associe l'ensemble des parties prenantes du secteur de la santé. Il est composé d'une cinquantaine de membres représentant les professionnels et offreurs des services de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale ainsi que des personnalités qualifiées.

Si les quatre premiers thèmes socles qui avaient été identifiés en 2022 (cf page précédente) pourront continuer d'alimenter les débats, cette année, les réunions du CNR santé en région Paca feront un zoom particulier sur la question de la santé mentale et résonneront avec les priorités du nouveau projet régional de santé.

Ce nouveau cycle de réunions débutera dès le 14 novembre dans les Hautes-Alpes et aboutira, comme l'année précédente, à une restitution au cours du premier trimestre 2024.

